

Présentation du Dispositif d'Échange d'Informations d'Exploitation (DÉIE) entre Enedis et un Site Producteur raccordé en HTA sur le Réseau Public de Distribution

Identification : Enedis-NOI-RES_14E

Version : 4

Nb. de pages : 31

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	01/04/2007	Création	
2	01/05/2008	Prise en compte de l'identité visuelle d'ERDF	NOP-RES_95E
3	01/01/2012	Fonctionnalités diverses et conditions de mise en service du DÉIE	
4	01/03/2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis	ERDF-NOI-RES_14E

Résumé / Avertissement :

Ce document présente les caractéristiques et le fonctionnement du Dispositif d'Échange d'Informations d'Exploitation (DÉIE) entre Enedis et un Site de Production raccordé sur le Réseau Public de Distribution (RPD) HTA. Il décrit de plus sa mise en œuvre et la nature des informations échangées.

SOMMAIRE

1. Présentation générale	4
1.1. Contexte réglementaire	4
1.2. Retour d'expérience	4
1.3. Objet du Dispositif d'Échange d'Informations d'Exploitation (DÉIE)	4
1.4. Réalisation du dispositif d'échange	5
2. Description et fonctionnement du DÉIE	5
2.1. Caractéristiques générales - Architecture de raccordement	5
2.2. Accessibilité	6
2.3. Alimentation	6
3. Forme des échanges	6
3.1. Commandes	6
3.2. Signalisations	6
3.3. Mesures	7
3.4. Valeurs de consigne	7
4. Mise en œuvre et installation du DÉIE	7
4.1. Documents préalables à la mise en place	7
4.2. Installation	8
4.2.1. Emplacement	8
4.2.2. Répartition des activités de pose et de raccordement	8
4.2.3. Alimentation auxiliaire	9
4.2.4. Raccordement téléphonique	9
4.2.5. Mise en œuvre des circuits d'échange d'information	9
4.2.6. Mise en œuvre des liaisons de téléinformation	9
4.2.7. Raccordement à l'installation	10
4.2.8. Tests préalables à la mise sous tension définitive	10
4.3. Nature des informations échangées	10
4.3.1. Centrale indisponible	10
4.3.2. Centrale couplée / découplée	10
4.3.3. Commandes de mise en/hors RSE et en/hors service de la téléaction	10
4.3.4. Autorisation de couplage pour reprise de service suite à une coupure d'alimentation	11
4.3.5. Demandes de découplage	11
4.3.5.1. Demande de découplage	11
4.3.5.2. Demande d'effacement d'urgence	12
4.3.6. Consigne TVC-P / Passage TVC-P	12
4.3.7. Consigne TVC-Q / Passage TVC-Q	13
4.4. Durée des échanges	13
4.4.1. Durée minimale de maintien du signal (TM, TC, TS, TVC) pour un échange valide entre DÉIE et le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site	13
4.4.2. Délai maximal d'élaboration du signal (TS) par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site après réception demande d'action (TC)	14
4.4.3. Temporisations à configurer dans le DÉIE	14

Annexe 1 - Informations échangées	15
Annexe 2 - Schéma logique des informations « centrale déconnectée » et « centrale connectée »	22
Annexe 3 - Chronogrammes.....	23
Annexe 3.a - Chronogrammes de l'autorisation de couplage	23
Annexe 3.b - Chronogramme de la demande de découplage	24
Annexe 4 - Bornier interruptible	25
Annexe 5 - Modèle de PV d'essais.....	26
Annexe 6 - Répartition des activités de pose et de raccordement du DÉIE	31

1. Présentation générale

1.1. Contexte réglementaire

L'article 14 de l'arrêté du 17 mars 2003 ouvre la possibilité d'installer chez un producteur dont l'installation n'est pas marginale par rapport à la gestion et à la conduite du réseau, un dispositif relié au gestionnaire de réseau par un réseau de télécommunication permettant d'échanger des informations d'exploitation.

L'article 17-I de l'arrêté du 23 avril 2008 impose au producteur dont l'installation n'est pas marginale par rapport à la gestion et à la conduite du réseau, de relier son installation au centre de conduite du gestionnaire de réseau pour échanger, à la fois, des informations et des demandes d'action relatives notamment à la gestion des puissances active et réactive.

Les critères de mise en place de ce dispositif figurent dans le référentiel de raccordement des Installations de Production au Réseau Public de Distribution (RPD) HTA (Enedis-PRO-RES_14E), disponible dans la Documentation Technique de Référence d'Enedis sur son site internet www.enedis.fr.

1.2. Retour d'expérience

Face au développement massif de la production décentralisée, Enedis et les Producteurs se trouvent confrontés à de nouveaux besoins d'observabilité et de commandabilité des Sites de Production raccordés sur le Réseau Public de Distribution ; le recours à des moyens « traditionnels » de communication d'exploitation est donc dépassé.

Le Dispositif d'Échanges d'Informations d'Exploitation (DÉIE), associé à un dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite installé chez le producteur, s'est imposé comme le moyen indispensable à l'optimisation de l'insertion de la production sur le réseau HTA.

En effet, en permettant des échanges rapides et fiables, le DÉIE ouvre la possibilité à Enedis et au Producteur d'optimiser la gestion des autorisations de couplage, des demandes de découplage et des demandes de limitation de puissance par TéléValeur de Consigne (TVC), en particulier dans les situations de réseau HTA « hors schéma normal » (incidents ou travaux).

C'est également l'outil indispensable aux manœuvres d'exploitation comme la mise en ou hors service du RSE ou de la Téléaction.

Dans les situations exceptionnelles (incidents ou travaux), le DÉIE permet au conducteur de réseau d'adapter au mieux les puissances d'injection aux capacités disponibles.

C'est également un outil qui permet de mieux assurer les fonctions de sécurité et sûreté indispensables.

La note DTR Enedis-PRO-RES_14E définit les modalités de mise en place du DÉIE, et prévoit notamment la proposition systématique du dispositif pour les producteurs « marginaux », tout en rappelant les obligations réglementaires liées au caractère « non marginal » des Installations de Production raccordées en HTA.

1.3. Objet du Dispositif d'Échange d'Informations d'Exploitation (DÉIE)

L'objet du DÉIE est de permettre la transmission immédiate des informations et demandes d'action nécessaires à une conduite à la fois fiable et réactive du réseau HTA.

Les dispositions d'échange ne visent nullement à remplacer les moyens manuels ou automatiques mis en œuvre par le producteur pour la conduite et la surveillance de ses installations.

Les dispositions d'échange d'informations ne visent nullement à remplacer les moyens manuels ou automatiques mis en œuvre par le producteur pour la conduite et la surveillance de ses installations. A ce titre, le DÉIE sollicite les dispositifs de conduite et de surveillance du Site, mis en place par le producteur, aucune action directe du dispositif sur les moyens de production ou les organes de coupure (en particulier le couplage ou le découplage de ceux-ci...) ne pouvant être admise.

Seuls les changements de régime de la protection de découplage (mise en ou hors service du régime spécial d'exploitation (RSE) ou de la téléaction) sont, le cas échéant, conduits directement par Enedis.

1.4. Réalisation du dispositif d'échange

Le DÉIE est proposé en location par Enedis.

Les conditions tarifaires de cette mise à disposition sont précisées dans le Catalogue des Prestations Enedis (P650) et rappelées dans le Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en injection (CARD-i).

Le DÉIE permet l'échange d'informations et de demandes d'action dont certaines concernent des demandes de limitation de puissance de production.

Les définitions des informations et des demandes d'action échangées figurent dans les tableaux de l'Annexe 1.

La nécessité de mise en œuvre du DÉIE est mentionnée dans la Convention de Raccordement prévue dans le décret du 23 avril 2008 ou, le cas échéant, dans un avenant à cette convention.

Les précisions sur les informations et demandes d'action échangées, ainsi que sur leurs éventuelles spécificités, sont données dans les conditions particulières de la Convention d'Exploitation du Site.

2. Description et fonctionnement du DÉIE

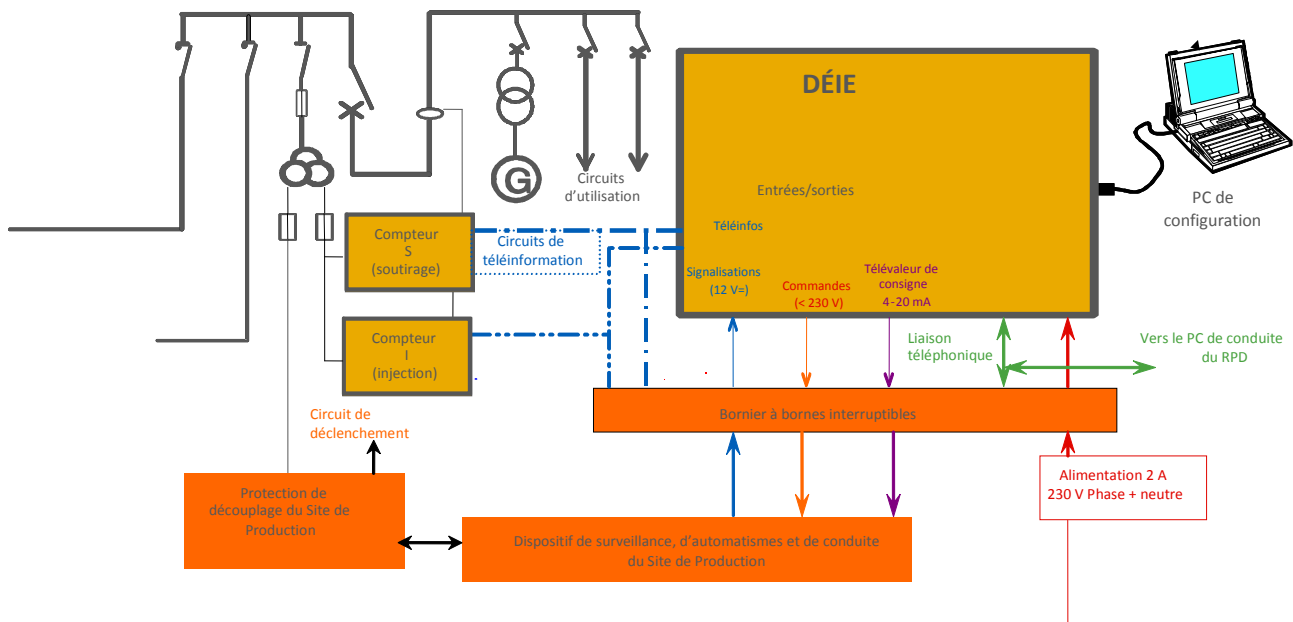
2.1. Caractéristiques générales - Architecture de raccordement

Le DÉIE est un calculateur de type « Poste Asservi de Petite Capacité » destiné à communiquer avec le poste de conduite et de surveillance d'Enedis via une connexion par le réseau téléphonique commuté (voir dans schéma ci-dessous) ou, à terme, par liaison permanente de type GPRS. Le DÉIE reçoit du dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site de Production, les informations nécessaires à la gestion du Réseau Public de Distribution.

Le DÉIE envoie au dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site de Production, les demandes d'action nécessaires.

Les mesures des grandeurs électriques sont issues des compteurs installés au Point de Livraison du réseau HTA.

Le DÉIE est raccordé aux installations du producteur par l'intermédiaire d'un bornier à bornes interruptibles, dont le schéma de principe est fourni en Annexe 4.



2.2. Accessibilité

Conformément aux spécifications en vigueur, trois niveaux d'accessibilité sont définis :

■ **niveau 0** : accessibilité libre (situation d'exploitation normale),

Il est possible de visualiser :

- le mode de conduite, local ou distant,
- l'état d'alimentation du DÉIE,
- la présence éventuelle d'un défaut de l'équipement,
- la présence éventuelle d'un défaut de liaison de télé-information,

■ **niveau 1** : accessibilité aux agents d'exploitation d'Enedis,

■ **niveau 2** : accessibilité aux agents de maintenance.

2.3. Alimentation

Le DÉIE est alimenté en 230 V (phase + neutre) alternatif et comprend une alimentation de secours par batterie interne au coffret.

À 20°C, l'autonomie minimale de la batterie est de 16 heures.

En cas de coupure prolongée de son alimentation externe, le DÉIE se place en position de veille et, en particulier, n'émet plus aucune TéléCommande (TC) ni aucune TéléValeur de Consigne (TVC). Cette position de veille est maintenue jusqu'à réapparition confirmée de la tension alternative 230 V qui provoque la relance automatique du coffret.

3. Forme des échanges

3.1. Commandes

Les commandes ou télécommandes (TC) sont fournies par l'équipement et constituées de relais « tout ou rien », à contact de passage libre de potentiel, protégés et indépendants des alimentations internes au boîtier PA.

Leur alimentation doit donc être assurée par le relaiage récepteur placé dans l'Installation de Production. Les contacts de TC ont une capacité de : $I_{max} = 2$ A, $U_{max} = 230$ V et $P_{max} = 50$ W.

Le groupe des TC ne comporte pas de commun unique. Chaque TC double est indépendante et comprend trois contacts de raccordement.

La transmission d'une demande (TC) est réalisée en présence de la signalisation complémentaire. La transmission de cette TC entraîne sa prise en compte par le dispositif de surveillance et de conduite du Site. Cette prise en compte se traduit par la formation de la signalisation correspondante dans un temps maximal à spécifier par le Demandeur sur le tableau joint en l'Annexe 1. Le temps de prise en compte, correspondant au temps de maintien de la TC, doit être nécessairement inférieur à 15 secondes. La valeur standard adaptée aux relais électromécaniques est de 100 millisecondes.

3.2. Signalisations

Chaque signalisation ou télésignalisation (TS) simple ou double (TSS ou TSD) doit être formée par un relais « tout ou rien », à contact maintenu et libre de potentiel, pour permettre son alimentation sous une tension de 12 V délivrée par le DÉIE. Les contacts destinés à l'élaboration des TS doivent être tels que la résistance de la "boucle fermée" de chaque signalisation soit inférieure à 100 Ω et celle de la "boucle ouverte" soit supérieure à 100 k Ω mesurés sous une tension inférieure à 500 V (continu) et présenter des rebonds limités, de façon à ce que tout contact établi pendant une durée de 20 millisecondes soit le reflet d'une position stable.

Chaque TS possède un commun spécifique. Une TS simple (TSS) dispose de deux contacts de raccordement et chaque TSD de trois contacts de raccordement. Dans le cas de quatre contacts, deux peuvent être pontés.

Le groupe des TS est indépendant des entrées du boîtier et possède sa propre alimentation.

3.3. Mesures

Les mesures ou télémesures sont normalement acquises en format numérique depuis la sortie de téléinformation disponible sur chaque compteur électronique de type ICE.

Les valeurs utilisées sont les suivantes : tension moyenne sur 10 min, puissances active et réactive moyennes sur 1 min, puissances active et réactive moyennes sur 10 min.

3.4. Valeurs de consigne

Les TéléValeurs de Consigne (TVC) concernent les valeurs de puissance active et réactive échangées au Point de Livraison du Site de Production.

La fonction TVC consiste, pour le DÉIE, à transformer une valeur codée sur 12 Bits, transmise par le système de conduite, en un courant analogique proportionnel variant dans la gamme [4, 20 mA] destiné à l'alimentation d'une boucle de sortie qui présente une résistance maximale inférieure à 750 Ω .

Le DÉIE maintient le courant analogique sur la boucle de sortie jusqu'à réception d'une nouvelle valeur de consigne.

La valeur de consigne TVC n'est toutefois prise en compte par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site qu'après qu'il a reçu une commande de passage à puissance active ou réactive limitée. La TVC n'est plus prise en compte dès réception de la commande complémentaire de fin de limitation de puissance active ou réactive. Le détail de ce fonctionnement est précisé dans les § 4.3.6 et 4.3.7.

Aucune TVC non désirée ne peut aboutir. En effet, en cas de dysfonctionnement du DÉIE ou en cas de défaut prolongé d'alimentation tel que le DÉIE ne peut plus assurer normalement ses fonctions, les boucles de sortie des TVC sont mises directement à 0 mA (c'est-à-dire sans passer par des valeurs transitoires pouvant être interprétées comme des valeurs de consigne). La mise à 0 mA des boucles de sortie des TVC correspond à l'émission de valeurs dites de « repli » pour les TVC-P, soit P_0 et pour les TVC-Q, soit Q_0 .

Au retour à une situation normale, les boucles de sortie TVC sont remises à leur valeur d'origine (avant situation anormale).

Enfin, en cas de rupture de la transmission avec le système de conduite, le DÉIE maintient la dernière valeur des boucles de sortie de chacune des TVC configurées.

Le DÉIE ne comporte pas de fonction particulière de surveillance de la liaison avec l'équipement piloté, et donc ne valide pas le fait que l'émission d'une TVC ait bien été prise en compte.

4. Mise en œuvre et installation du DÉIE

4.1. Documents préalables à la mise en place

Les conditions financières de la mise à disposition du dispositif d'échange sont précisées dans le contrat d'accès au Réseau Public de Distribution (CARD-i). Les modalités pratiques de mise en œuvre sont mentionnées dans les Conventions de Raccordement et d'exploitation.

La réalisation du dispositif d'échange touchant aux dispositions du poste de livraison est soumise à l'approbation préalable d'Enedis prévue au chapitre 15 de la NF C 13-100.

En complément des schémas et indications habituelles concernant la disposition, l'emplacement et la réalisation des équipements, il convient de s'assurer, pour le raccordement du DÉIE, de la mise à disposition des schémas suivants :

- schéma, constitution et emplacement du bornier d'échange et de séparation,
- schémas de câblage des commandes et signalisations issues de la protection de découplage,
- schéma de Raccordement au réseau téléphonique commuté (RTC) ou GPRS du DÉIE,
- schéma de Raccordement de l'alimentation électrique 230 V phase + neutre du DÉIE, et condition de remise sous tension après une coupure longue d'alimentation du réseau HTA, notamment lorsque le découplage des générateurs est obtenu par déclenchement du disjoncteur général du poste de livraison.

Ainsi que des points suivants :

- emplacement du boîtier DÉIE, dispositions pour son accrochage et sa liaison au circuit des masses du poste,
- durées minimales de maintien pour un échange valide requis par les équipements du producteur,
- plage de configuration des bornes de chaque TéléValeur de Consigne prise en compte par les équipements du producteur pour des valeurs appartenant à la plage 4-20 mA.

Concernant l'emplacement de l'appareil de découplage, l'attention du producteur est attirée sur les avantages de la **limitation des ouvertures du disjoncteur général** afin de préserver l'alimentation du Site, en particulier lors des phases de découplage et de préserver ainsi l'alimentation du DÉIE et le maintien des échanges.

En effet, en cas de mauvais positionnement de l'organe de découplage, la fin d'autonomie de l'alimentation de secours du DÉIE entraîne sa « mise en veille » et donc la nécessité d'une intervention d'un agent du Producteur pour effectuer les opérations et manœuvre de remise sous tension du Site.

L'organe de découplage doit donc être distinct, dans la mesure du possible, du disjoncteur général.

Cette disposition est préconisée dans le guide pratique référencé C 15-400 de l'UTE, intitulé « Raccordement des générateurs d'énergie électrique dans les installations alimentées par un Réseau Public de Distribution ».

Les conditions de « mise en veille » et de relance automatique du DÉIE sont décrites au § 4.2.3.

4.2. Installation

4.2.1. Emplacement

Le DÉIE se présente sous la forme d'un coffret métallique, équipé pour la fixation verticale de quatre vis M10, de caractéristiques maximales :

- largeur 600 mm,
- hauteur 650 mm,
- profondeur 350 mm,
- poids 45 kg.

Il nécessite la mise à disposition dans le poste de livraison, d'un emplacement situé à proximité du comptage.

Les fixations à prévoir doivent permettre un accrochage suivant trois gabarits :

- largeur 560 mm, hauteur 640 mm,
- largeur 560 mm, hauteur 550 mm,
- largeur 250 mm, hauteur 550 mm.

4.2.2. Répartition des activités de pose et de raccordement

La mise à disposition par Enedis du DÉIE est facturée dans les conditions définies dans le Catalogue des Prestations. Les prestations d'Enedis comprennent donc, outre la pose du DÉIE, le raccordement au bornier interruptible de l'appareil et du compteur, la configuration et le paramétrage, ainsi que les différents essais préalables à sa mise en conduite.

Pour faciliter la coordination des travaux, le producteur (ou son installateur) peut assurer la prestation de pose du boîtier du DÉIE.

Dans ce cas, le producteur (ou son installateur) :

- enlève le boîtier dans les locaux Enedis,
- fixe, dans le poste de livraison, les rails verticaux nécessaires à la pose du coffret,
- accroche le boîtier DÉIE sans le raccorder.

La hauteur de pose doit être compatible avec une lecture aisée et sans risque des informations disponibles sur l'appareil. Le bornier interruptible est à proximité immédiate du DÉIE et de préférence à côté.

Enedis réalisera les raccordements au bornier interruptible de l'appareil et du compteur.

Ces dispositions sont synthétisées en Annexe 6.

4.2.3. Alimentation auxiliaire

Le Demandeur mettra à disposition un circuit terminal 230 V – 50 Hz – 2 A composé d'un câble (phases + neutre) 2 x 2,5 mm² U 1000 RO2V à raccorder sur le bornier à bornes interruptibles, afin de délivrer une puissance maximale de 100 VA, ainsi qu'un conducteur séparé nu ou isolé (vert-jaune) de section minimale de 25 mm² à raccorder sur la borne de masse du boîtier par une cosse de diamètre 8 mm.

Le DÉIE dispose d'une autonomie de plusieurs heures assurée par une batterie d'accumulateurs elle-même alimentée depuis un circuit non secouru de l'Installation de Production.

Le DÉIE se met en « veille » dès lors que la coupure d'alimentation auxiliaire dépasse la temporisation de sauvegarde de ses batteries (8 à 16 heures).

Le DÉIE en « veille » n'est plus opérationnel ni accessible depuis l'agence de conduite Enedis, cela jusqu'à sa relance automatique qui s'opère au retour de sa tension d'alimentation.

Les conditions permettant d'obtenir cette relance automatique, doivent faire l'objet d'un examen particulier, notamment concernant l'intervention d'un agent du Producteur pour assurer la remise sous tension de l'installation en fin d'autonomie de ses sources de sécurité.

4.2.4. Raccordement téléphonique

Le Demandeur mettra à disposition une ligne téléphonique du réseau public commuté ou un point de service GPRS pour le raccordement du DÉIE. Ce raccordement devra présenter le niveau d'isolement requis.

Enedis souscrit l'abonnement correspondant et assure le maintien en conditions opérationnelles de la ligne téléphonique ou le point de service GPRS.

4.2.5. Mise en œuvre des circuits d'échange d'information

La réalisation des circuits et notamment leur aboutissant dans l'installation, doit permettre de garantir leur insensibilité aux surtensions en mode commun et différentiel. Celles-ci peuvent apparaître du fait de l'éloignement entre le poste de livraison et le lieu d'élaboration des contacts, lors d'un défaut d'isolement d'un circuit de puissance (HTA ou BT) ou d'une décharge atmosphérique.

Les niveaux de surtension doivent rester inférieurs aux limites de la tenue du DÉIE qui sont de :

- en mode commun entre circuits et entre circuit et masse, de 2 kV à 50 Hz et de 5 kV choc 1,2/50 µs,
- en mode différentiel, de 1 kV à 50 Hz entre bornes des circuits à contact ouvert et de 3 kV choc 1,2/50 µs entre bornes des circuits raccordés aux réducteurs de mesures et aux bornes des circuits d'alimentation du DÉIE.

4.2.6. Mise en œuvre des liaisons de téléinformation

Les mesures de la tension HTA, des puissances actives et réactives du Site de Production seront, de préférence, issues des circuits de téléinformation des compteurs électroniques (ICE) placés au poste de livraison. Le Demandeur réservera le passage d'un câble à paires torsadées entre le poste asservi et chaque compteur.

Les liaisons de raccordement entre le DÉIE et chaque compteur seront réalisées par Enedis (fourniture et pose) avec un câble à paires torsadées mono brin de diamètre inférieur à 0,5 mm en cuivre étamé avec écran en aluminium et drain, identique au câble de type SIT « numérique » (NF C 93-529) de diamètre 6 ou 9 /10 mm.

Chaque liaison de téléinformation entre un comptage et le DÉIE sera connectée, sur son passage, à un découpleur de téléinformation placé au niveau du bornier à bornes interruptibles, de façon à permettre à l'utilisateur d'accéder aux informations utiles à la gestion du Site (cf. Annexe 4).

4.2.7. Raccordement à l'installation

Le Demandeur mettra à disposition l'ensemble des circuits d'échange avec son installation. Ces circuits seront raccordés sur un bornier à bornes interruptibles permettant la séparation des installations par sectionnement des circuits à l'exception des liaisons de téléinformation qui seront munies d'un découpleur.

Chaque borne doit porter l'identification du circuit sur lequel elle est raccordée et être de type à visser pour conducteur d'une section maximale de 1,5 mm².

Le schéma de principe du bornier à bornes interruptibles et la disposition préconisée figurent en Annexe 4.

4.2.8. Tests préalables à la mise sous tension définitive

La mise en service de l'ensemble du dispositif de téléconduite (DÉIE + Automate installation) est un préalable à la mise sous tension définitive de l'Installation de Production.

La mise sous tension définitive de l'installation ne pourra donc intervenir que si l'ensemble des essais de téléconduite entre le système de conduite et l'installation en service sont considérés comme satisfaisants par Enedis.

Pour effectuer ces essais, les représentants d'Enedis et du producteur s'assurent du bon fonctionnement terme à terme de toutes les mesures (TM), commandes d'action (TC, TVC) et signalisations (TS) entre le Système de Conduite du Gestionnaire de Réseau et l'Installation de Production.

Le résultat de ces vérifications et essais sera mentionné dans un document cosigné, dont le modèle est joint en Annexe 5.

4.3. Nature des informations échangées

Pour un Site donné, la liste des informations à échanger est définie dans la Convention de Raccordement et confirmée dans la Convention d'Exploitation.

Toute anomalie du DÉIE interdit son usage, et le dépannage doit être précédé de l'ouverture des circuits d'échange au niveau du bornier à bornes interruptibles.

4.3.1. Centrale indisponible

Cette signalisation simple est élaborée par le dispositif de surveillance et de conduite du Site.

L'information « Centrale indisponible » signale pendant toute leur durée, les situations où le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site est à l'arrêt ou défaillant.

En cas de « Centrale indisponible », les informations provenant de la centrale ne sont pas fiables.

L'arrêt (programmé ou non) du Site de Production ne constitue pas en soi un cas de « Centrale indisponible ».

Quelle que soit l'origine de l'indisponibilité de la centrale, celle-ci doit être signalée dans les plus brefs délais au Système de Conduite du gestionnaire de Réseau, par une action manuelle ou automatique.

Les situations d'indisponibilité n'entraînant pas d'arrêt du Site, doivent donner lieu à l'inhibition de la prise en compte par le Site des demandes qui ne pourraient pas avoir avec certitude le résultat escompté.

4.3.2. Centrale couplée / découplée

Cette signalisation est destinée à la transmission, par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site, de la position couplée ou découplée du ou des générateurs (cf. Annexe 2). La position « découplée » correspond à l'absence de lien électrique entre les générateurs du Site et le réseau Enedis.

La position « couplée » est la position complémentaire.

4.3.3. Commandes de mise en/hors RSE et en/hors service de la téléaction

Dans le cas général ces deux commandes sont exclusives l'une de l'autre et ne nécessitent pas d'être mises en forme par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site.

La commande de mise en/hors RSE de la protection de découplage du Site de Production est destinée à la mise en fonctionnement instantanée des protections de découplage temporisées (de type H.2 ou H.3). La mise en RSE de la protection de découplage est complémentaire de celle de la protection de départ du Poste Source et préalable à l'exécution de travaux sous tension HTA sur le raccordement. La position de la protection « Protection en RSE » ou « Protection hors RSE » est activée en permanence, la commande mise en RSE à distance est prioritaire sur la commande locale par clé.

La commande de mise hors service de la téléaction de découplage du Site de Production est destinée à la suppression de son action et en conséquence au passage en fonctionnement instantané des relais de surveillance de la protection de découplage de type H.4. La mise hors service de la téléaction de découplage est utilisée en cas d'alimentation HTA de l'installation par un autre départ. La position du dispositif « Téléaction en service » ou « Téléaction Hors service » est activée en permanence.

4.3.4. Autorisation de couplage pour reprise de service suite à une coupure d'alimentation

Cette commande est destinée à la transmission par le gestionnaire du Réseau Public de Distribution de l'autorisation de couplage à destination d'une Installation de Production dont le cycle de couplage automatique a été suspendu à la suite d'une coupure d'alimentation ou une anomalie fréquence de durée supérieure au « temps minimal de reconfiguration du réseau » au point de raccordement.

La valeur du « temps minimal de reconfiguration du réseau » est précisée aux conditions particulières de la Convention d'Exploitation. La durée de la coupure est décomptée par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site sur la base du temps de maintien de l'ordre de déclenchement élaboré par les relais de surveillance de tension et de fréquence de la protection de découplage.

Dès réception de la prise en compte de l'autorisation de couplage, le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site doit élaborer et maintenir la signalisation « Autorisation de couplage reçue » et donc relâcher la position complémentaire « Attente d'autorisation de couplage ».

Si la durée de coupure ou d'anomalie fréquence décomptée par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site atteint le « temps minimal de reconfiguration du réseau », ce dispositif doit relâcher la signalisation « Autorisation de couplage reçue » et la remplacer par la signalisation complémentaire « En attente d'autorisation de couplage ».

Le fonctionnement de la TC « Autorisation de Couplage » est résumé en Annexe 3a.

La commande « Fin d'autorisation de couplage » n'a pas d'utilité et n'est donc pas câblé.

Les signalisations complémentaires « Autorisation de couplage reçue » et « En attente d'autorisation de couplage » ne sont pas impactées par les diverses demandes de découplage (§ 4.3.5).

4.3.5. Demandes de découplage

4.3.5.1. Demande de découplage

Cette commande est destinée à la transmission par le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'une demande de découplage de tous les générateurs en cas de nécessité pour l'exploitation du RPD ou par prévention.

Cette commande est notamment nécessaire aux installations comprenant un dispositif de protection de la transmission tarifaire par filtre passif ou démunie de moyens de contrôle continu d'efficacité, ainsi qu'aux installations soumises à des découplages pour éviter le dépassement des limites du raccordement (tenue aux courants permanents ou de court-circuit, tenue du plan de tension ou du plan de protection).

Conformément aux préconisations définies au §4.1, le ou les organes de découplage des générateurs doivent être distincts, dans la mesure du possible, du disjoncteur général.

Dès réception de la prise en compte de la demande de découplage, le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site doit élaborer et maintenir la signalisation « Demande de découplage reçue » et donc relâcher la position complémentaire « Fin de demande de découplage reçue ».

Dès réception de la commande « Fin de demande de découplage » envoyé par le gestionnaire du RPD, le dispositif de surveillance et de conduite du Site doit élaborer et maintenir la signalisation « Fin de demande de découplage reçue ».

La « Fin de demande de découplage » autorise la reprise de couplage par l'ensemble des générateurs, sous réserve de la présence de la signalisation « Autorisation de Couplage reçue ».

4.3.5.2. Demande d'effacement d'urgence

Cette commande est destinée à la transmission par Enedis d'une demande d'effacement d'urgence de tous les générateurs d'une liste prédéfinie en cas de nécessité suite à perturbation grave du Réseau Public de Distribution et/ou de Transport.

Cet effacement d'urgence doit intervenir « sans délai », c'est-à-dire le plus rapidement possible compte tenu des caractéristiques constructives de l'installation et en particulier des générateurs. La valeur maximale admissible pour le délai d'effacement d'urgence est précisée dans la Convention d'Exploitation.

Dans cette situation et en fonction du degré d'urgence, Enedis se réserve la possibilité d'interrompre l'alimentation du réseau de raccordement dont le découplage des générateurs de la zone n'intervient pas suffisamment rapidement pour lever la contrainte dans des délais fixés par le Gestionnaire de Réseau concerné et ainsi éviter une coupure générale.

La commande « Fin d'effacement d'urgence » autorise la reprise de couplage par l'ensemble des générateurs de l'installation, sous réserve de la présence de la signalisation « Autorisation de Couplage reçue ».

4.3.6. Consigne TVC-P / Passage TVC-P

La commande « TéléValeur de Consigne P » est utilisée pour la notification directe du niveau de limitation. L'installation doit disposer d'un dispositif de modulation de sa puissance active maximale injectée.

Cette TVC-P permet de modifier la valeur de puissance active maximale à ne pas dépasser par l'installation en fonction des circonstances particulières d'exploitation du réseau.

Si la valeur de la TVC-P est inférieure à la puissance active injectée à l'instant de l'envoi de la consigne, le dispositif de modulation devra réduire la puissance injectée à une valeur strictement inférieure à la TVC-P, et la maintenir dans cette situation pendant toute la durée d'activation de la commande, sans permettre à la TéléMesure (TM) 1 min de la puissance active, un quelconque dépassement de la consigne.

La consigne est prise en compte par le dispositif de surveillance et de conduite du Site après qu'il a reçu la commande « Passage à TVC-P ». La valeur de consigne n'est plus prise en compte dès réception de la commande « Fin de passage à TVC-P ».

Dès réception de la demande de limitation à P, le dispositif de surveillance et de conduite du Site doit élaborer et maintenir la signalisation « Passage à TVC-P », et donc relâcher la position complémentaire « Fin de passage à TVC-P ».

Dès réception de la demande « Fin passage à TVC-P » envoyé par le gestionnaire du Réseau Public de Distribution, le dispositif de surveillance et de conduite du Site doit élaborer et maintenir la signalisation « Fin de passage à TVC-P », et donc relâcher la position complémentaire « Passage à TVC-P ».

Lorsqu'une nouvelle TVC-P est transmise par le système de conduite, le dispositif de modulation prend en compte ce nouveau seuil dès l'instant où la valeur reçue est valide. En absence de valeur valide de TVC-P (défaut d'alimentation, défaut équipement, etc.), le dispositif de limitation se positionne à la valeur de repli P_0 .

Cette valeur est généralement fixée à $P_0 = 0$ MW. Elle sera indiquée dans la Convention d'Exploitation.

Nota :

La mesure de puissance nécessaire au dispositif de régulation du Site peut être élaborée soit au moyen de capteurs de courant particuliers (aucun appareil de mesure ne pouvant être inséré dans le circuit de comptage) ou par décodage des téléinformations de puissances moyennes délivrées par les compteurs d'accès au réseau et mises à disposition au niveau du bornier à bornes interruptibles. C'est ce dernier cas qui est le plus fréquemment rencontré.

4.3.7. Consigne TVC-Q / Passage TVC-Q

La commande « TéléValeur de Consigne TVC-Q » est utilisée pour la notification directe du niveau de limitation.

L'installation doit disposer d'un dispositif de modulation de sa puissance réactive maximale injectée et absorbée. Il s'agit donc d'une valeur signée, toutefois la TVC-Q n'est pas utilisée pour changer le signe de la puissance réactive (passage d'une puissance réactive injectée à absorbée ou inversement).

La consigne est prise en compte par le dispositif de surveillance et de conduite du Site après qu'il a reçu la commande « Passage à TVC-Q ». La valeur de consigne n'est plus prise en compte dès réception de la commande « Fin de Passage à TVC-Q ».

Cette TVC permet de modifier la valeur de puissance réactive maximale à ne pas dépasser par l'installation, en fonction des circonstances particulières d'exploitation du réseau.

Si la valeur de la TVC Q est inférieure en valeur absolue à la puissance réactive injectée (ou soutirée) à l'instant de l'envoi de la consigne, le dispositif de modulation devra réduire la puissance réactive injectée (ou soutirée) à une valeur strictement inférieure en valeur absolue à la TVC Q, et la maintenir dans cette situation pendant toute la durée d'activation de la commande, sans permettre à la TéléMesure (TM) 1 min de la puissance réactive, un quelconque dépassement de la consigne.

La consigne est prise en compte par le dispositif de surveillance et de conduite du Site après qu'il a reçu la commande « Passage à TVC-Q ». La valeur de consigne n'est plus prise en compte dès réception de la commande « Fin de passage à TVC-Q ».

Dès réception de la demande de limitation à TVC-Q, le dispositif de surveillance et de conduite du Site doit élaborer et maintenir la signalisation « Passage à TVC-Q » et donc relâcher la position complémentaire « Fin de passage à TVC-Q ».

Dès réception de l'ordre « Fin passage à TVC-Q » envoyé par le gestionnaire du Réseau Public de Distribution, le dispositif de surveillance et de conduite du Site doit élaborer et maintenir la signalisation « Fin de passage à TVC-Q », et donc relâcher la position complémentaire « Passage à TVC-Q ».

Lorsqu'une nouvelle TVC-Q est transmise par le système de conduite, le dispositif de modulation prend en compte ce nouveau seuil dès l'instant où la valeur reçue est valide. En absence de valeur valide de TVC-Q (défaut d'alimentation, défaut équipement, etc.), le dispositif de limitation se positionne à la valeur de repli Q0.

Cette valeur sera généralement fixée à $Q0 = 0$ Mvar, Elle sera indiquée dans la Convention d'Exploitation.

Nota :

La mesure de puissance nécessaire au dispositif de régulation du Site peut être élaborée soit au moyen de capteurs de courant particuliers (aucun appareil de mesure ne pouvant être inséré dans le circuit de comptage) ou par décodage des téléinformations de puissances moyennes délivrées par les compteurs d'accès au réseau et mises à disposition au niveau du bornier à bornes interruptibles. C'est ce dernier cas qui est le plus fréquemment rencontré.

4.4. Durée des échanges

4.4.1. Durée minimale de maintien du signal (TM, TC, TS, TVC) pour un échange valide entre DÉIE et le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site

Cette valeur représente la durée minimale de maintien d'un signal émis :

- depuis le DÉIE vers le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site (en cas de Télécommande) ;
- depuis le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site ou le compteur vers le DÉIE (en cas de Télésignalisation ou Télémesures) ;

pour que l'échange soit valide.

Ce délai peut être majoré par le Distributeur. La valeur retenue doit être précisée si nécessaire par le Producteur dans les Conditions Particulières de la Convention d'Exploitation.

Ces valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans le tableau de l'Annexe 1.

4.4.2. Délai maximal d'élaboration du signal (TS) par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site après réception demande d'action (TC)

Cette valeur représente le délai maximal d'élaboration d'une Télésignalisation par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site après réception d'une demande d'action (Télécommande ou Télévaleur de Consigne).

Cette valeur dépend essentiellement de la performance du dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site.

Ce délai peut être majoré par Enedis. La valeur retenue doit être précisée si nécessaire par le Producteur dans les Conditions Particulières de la Convention d'Exploitation.

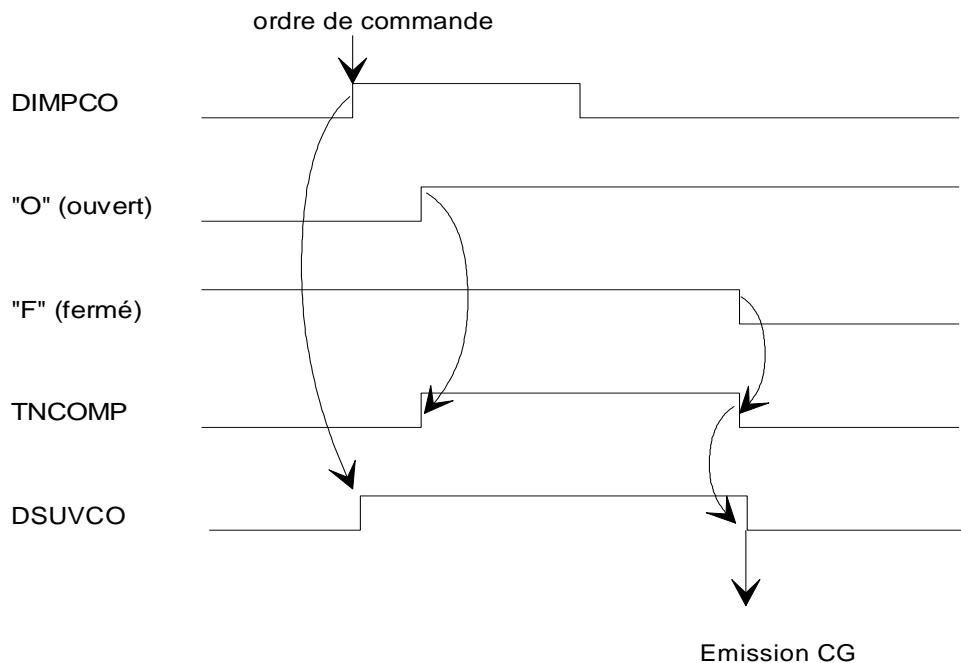
Les éventuelles valeurs de majoration sont indiquées dans le tableau de l'Annexe 1.

4.4.3. Temporisations à configurer dans le DÉIE

Enedis doit configurer trois temporisations dans le DÉIE. Les valeurs retenues, nécessaires au bon fonctionnement des échanges entre le DÉIE et le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site, sont à valider par le Producteur.

Il s'agit des temporisations :

- **TNCOMP** : Temporisation de Non COMPLémentarité (paramétrable de 100 ms à 30 s). Cette valeur représente le délai maximal au-delà duquel une non-complémentarité d'information (deux informations antagonistes valides simultanément ou aucune position valide parmi les deux informations) est traduite par le DÉIE comme une valeur invalide (invalidité TS) ;
- **DSUVCO** : Durée de SURVeillance de la COMmande (paramétrable de 100 ms à 45 s). Cette valeur représente le délai maximal de prise en compte de la commande par le système récepteur, vu du DÉIE. Au-delà de cette valeur, toute absence de prise en compte génère un défaut TC ;
- **DIMPCO** : Durée de l'IMPulsion de COMmande (paramétrable de 50 ms à 15 s). Cette valeur représente la durée du maintien du signal TC (impulsion). Il doit être paramétré en fonction de la performance du dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site pour permettre des échanges DÉIE → Automate valides.



Annexe 1 - Informations échangées

Le dispositif d'échange d'informations d'exploitation DÉIE comporte les entrées/sorties et les télémesures permettant l'observation des paramètres de fonctionnement de l'installation au Point de Livraison.

Il possède également une fonction d'envoi de valeurs de consigne.

Liste exhaustive des informations disponibles sur le DÉIE

Libellé	Nature	Entrée du DÉIE Information émise depuis le Site vers Enedis	Sortie du DÉIE Demande d'action venant d'Enedis vers le Site	Objet	Durée minimale de maintien du signal (TM, TC, TS, TVC) pour un échange valide entre DÉIE et Automate	Délai maximal d'élaboration du signal (TS) par l'automate après réception demande d'action (TC)
Tension HTA au point de comptage	TM ¹	Mesure obtenue en sortie téléinformation du compteur	Néant	Suivi du programme de production et de l'état électrique au Point de Livraison du RPD	10 min	Sans objet
P _{active} signée injectée au point de comptage	TM	Idem ci-dessus	Néant	Idem ci-dessus	1 min et 10 min	Sans objet
P _{réactive} signée injectée au point de comptage	TM	Idem ci-dessus	Néant	Idem ci-dessus	1 min et 10 min	Sans objet
Centrale indisponible	TSS ²	Relais de tout-ou-rien à contact maintenu libre de potentiel	Néant	Position signalant l'impossibilité d'échanges fiables avec celle-ci. Elle regroupe tous les cas d'indisponibilité du dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site.	20 ms	Sans objet

¹ Télémesure

² Télésignalisation simple

Liste exhaustive des informations disponibles sur le DÉIE

Libellé	Nature	Entrée du DÉIE Information émise depuis le Site vers Enedis	Sortie du DÉIE Demande d'action venant d'Enedis vers le Site	Objet	Durée minimale de maintien du signal (TM, TC, TS, TVC) pour un échange valide entre DÉIE et Automate	Délai maximal d'élaboration du signal (TS) par l'automate après réception demande d'action (TC)
Centrale couplée/ découplée	TSD ³	Relais de tout-ou-rien double à contact maintenu libre de potentiel	Néant	Position couplée au réseau d'un ou plusieurs générateurs ou position découplée de tous les générateurs de la centrale.	20 ms	Sans objet
ES/HS RSE	TCD ⁴ + TSD	Idem ci-dessus	Relais de tout-ou-rien double à contact maintenu de passage libre de potentiel	Commande et position de la mise en/hors service RSE ⁵ de la protection de découplage du Site de Production La mise en RSE est préalable à l'exécution de travaux sous tension HTA sur le raccordement. L'information de position est activée en permanence, la commande mise en RSE à distance est prioritaire sur la commande par clé.	50 ms TCD et TSD	100 ms TSD après TCD
ES/HS Téléaction (exclusive de la TCD ES/HS RSE)	TCD + TSD	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus	Commande et position de la mise en/hors service de la Téléaction associée aux protections de type H.4	50 ms TCD et TSD	100 ms TSD après TCD

³ Télésignalisation double

⁴ Télécommande double

⁵ Régime spécial d'exploitation

Liste exhaustive des informations disponibles sur le DÉIE

Libellé	Nature	Entrée du DÉIE Information émise depuis le Site vers Enedis	Sortie du DÉIE Demande d'action venant d'Enedis vers le Site	Objet	Durée minimale de maintien du signal (TM, TC, TS, TVC) pour un échange valide entre DÉIE et Automate	Délai maximal d'élaboration du signal (TS) par l'automate après réception demande d'action (TC)
autorisation couplage	TCS			Commande et position d'autorisation de couplage. Cette commande est utilisée pour autoriser le couplage au RPD.	TCS Autorisation de Couplage : Valeur inférieure à 15 s, à préciser par le Demandeur (lié au temps de scrutation de l'automate)	100 ms TSD après TCS
Autorisation de couplage reçue /En attente autorisation	TSD	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus	La prise en compte de l'autorisation est matérialisée par le basculement de l'information « Attente d'autorisation » vers l'information « couplage autorisé ». Cette dernière position doit être désactivée après une coupure d'alimentation supérieure au temps prédéfini de reconfiguration du raccordement. L'ordre « Fin autorisation couplage » n'a donc pas de signification.	TSD Couplage autorisé/En attente autorisation : 20 ms	Sans objet

Liste exhaustive des informations disponibles sur le DÉIE

Libellé	Nature	Entrée du DÉIE Information émise depuis le Site vers Enedis	Sortie du DÉIE Demande d'action venant d'Enedis vers le Site	Objet	Durée minimale de maintien du signal (TM, TC, TS, TVC) pour un échange valide entre DÉIE et Automate	Délai maximal d'élaboration du signal (TS) par l'automate après réception demande d'action (TC)
Début/Fin demande de découplage	TCD	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus	Commande et position de la demande de découplage. Cette commande peut être utilisée pour demander l'arrêt de la production et le découplage de tous les générateurs dans un délai inférieur à un seuil prédéfini, en particulier en cas de travaux, de perturbation du RPD ou pour prévenir celle-ci. Cette commande est notamment nécessaire aux installations comprenant un dispositif de protection de la transmission tarifaire par filtre passif ou démunie de moyens de contrôle continu d'efficacité.	TCD Demande de découplage : Valeur inférieure à 15 s, à préciser par le Demandeur (lié au temps de scrutation de l'automate).	100 ms TSD après TCD
	TSD			La commande « Fin de demande de découplage » autorise la reprise de couplage par l'ensemble des générateurs sous réserve que la position « Couplage Autorisé » soit activée.	TSD Demande de découplage reçu autorisation : 20 ms	Sans objet

Liste exhaustive des informations disponibles sur le DÉIE

Libellé	Nature	Entrée du boîtier Information émise depuis le Site vers Enedis	Sortie du boîtier Information venant d'Enedis vers le Site	Objet	Durée minimale de maintien du signal (TM, TC, TS, TVC) pour un échange valide entre DÉIE et Automate	Délai maximal d'élaboration du signal (TS) par l'automate après réception demande d'action (TC)
Début/Fin demande de découplage d'urgence	TCD TSD	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus	<p>Commande et position de la demande d'effacement d'urgence. Cette commande est utilisée pour demander l'arrêt de la production et le découplage d'urgence de tous les générateurs « sans délai », c'est-à-dire dans le délai le plus court compatible avec les caractéristiques constructives de l'installation.</p> <p>Cette commande doit impérativement être installée pour pallier des situations pouvant affecter gravement la sûreté du système électrique RPT/RPD.</p> <p>La commande « Fin de demande d'effacement » autorise la reprise de couplage par l'ensemble des générateurs sous réserve que la position « Couplage Autorisé » soit activée.</p>	<p>TCD Demande d'effacement d'urgence : Valeur inférieure à 1 s, à préciser par le Demandeur (lié au temps de scrutation de l'automate).</p> <p>TSD Fin d'effacement d'urgence reçu : 20 ms</p>	<p>100 ms TSD après TCD</p> <p>Sans objet</p>

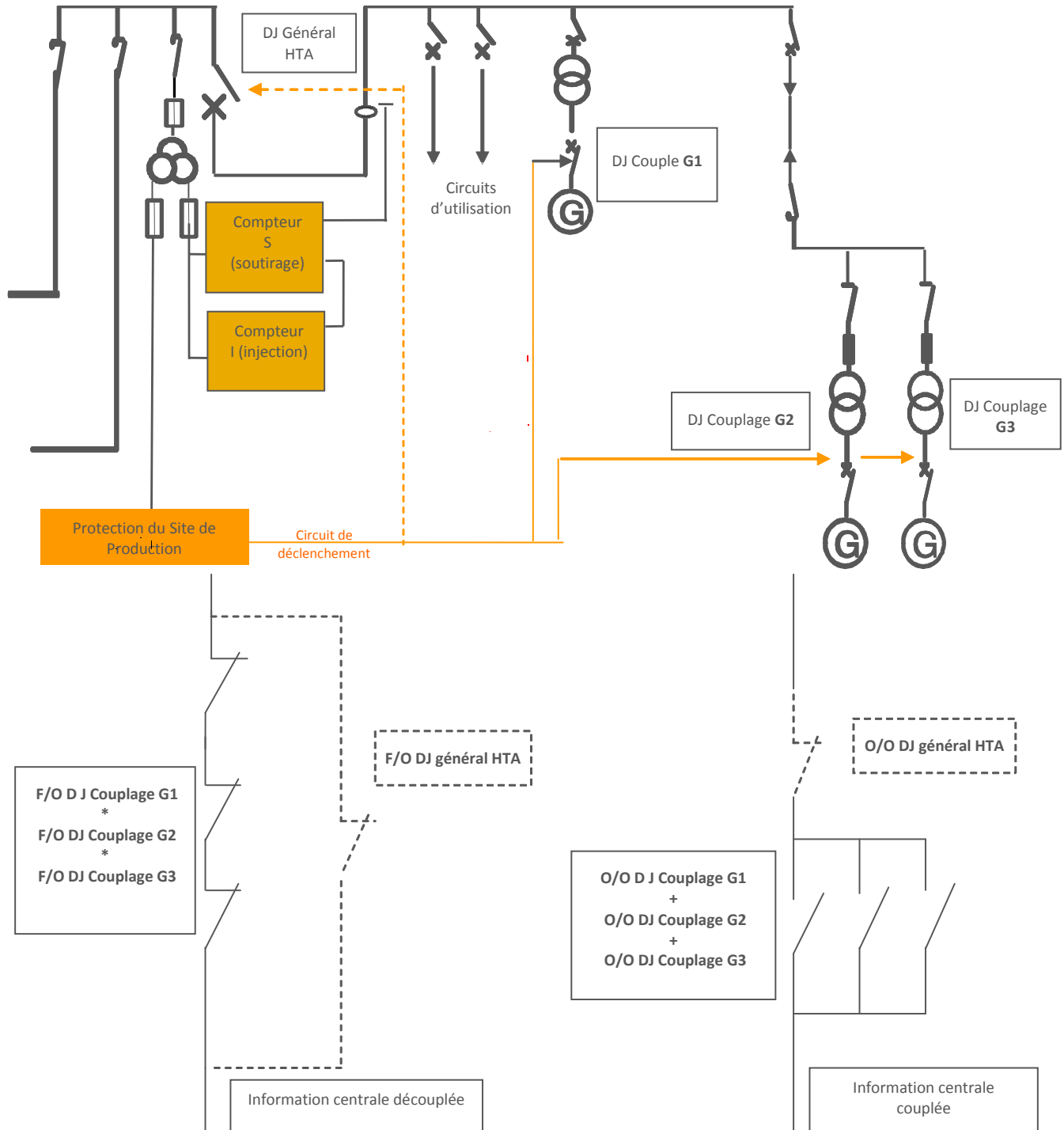
Liste exhaustive des informations disponibles sur le DÉIE

Libellé	Nature	Entrée du boîtier Information émise depuis le Site vers Enedis	Sortie du boîtier Information venant d'Enedis vers le Site	Objet	Durée minimale de maintien du signal (TM, TC, TS, TVC) pour un échange valide entre DÉIE et Automate	Délai maximal d'élaboration du signal (TS) par l'automate après réception demande d'action (TC)
Consigne TVC-P puissance active	TVC	Néant	Consigne analogique 4-20 mA	Consigne de puissance active « TVC-P ». Le niveau TVC-P est le niveau maximal acceptable pour un fonctionnement sans contraintes en situation de disponibilité partielle du RPD ou du RPT. Cette Commande permet de modifier la valeur de l'intensité dans la boucle de courant mise à disposition de l'installation. La consigne n'est transmise à l'Installation de Production par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site qu'après réception de la commande « Demande de limitation à TVC-P » (voir ci-après).	Sans objet (boucle de courant)	Valeur inférieure à 1 min, à préciser par le Demandeur (lié au temps d'élaboration du signal et à la scrutation de l'automate).
Début/Fin Demande de limitation à TVC-P	TCD TSD	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus	Commande et position de la commande « Demande de limitation à TVC-P ». Cette commande est utilisée pour notifier à l'Installation de Production une limitation de la puissance active injectée au RPD égale à la TVC. Le niveau TVC-P est le niveau maximal auquel doit se positionner le dispositif de limitation en absence de valeur valide de TVC-P (défaut d'alimentation, défaut équipement, etc.), La commande « Fin de limitation à TVC-P » indique le retour possible au programme de production normal.	50 ms TCD et TSD	100 ms TSD après TCD

Liste exhaustive des informations disponibles sur le DÉIE

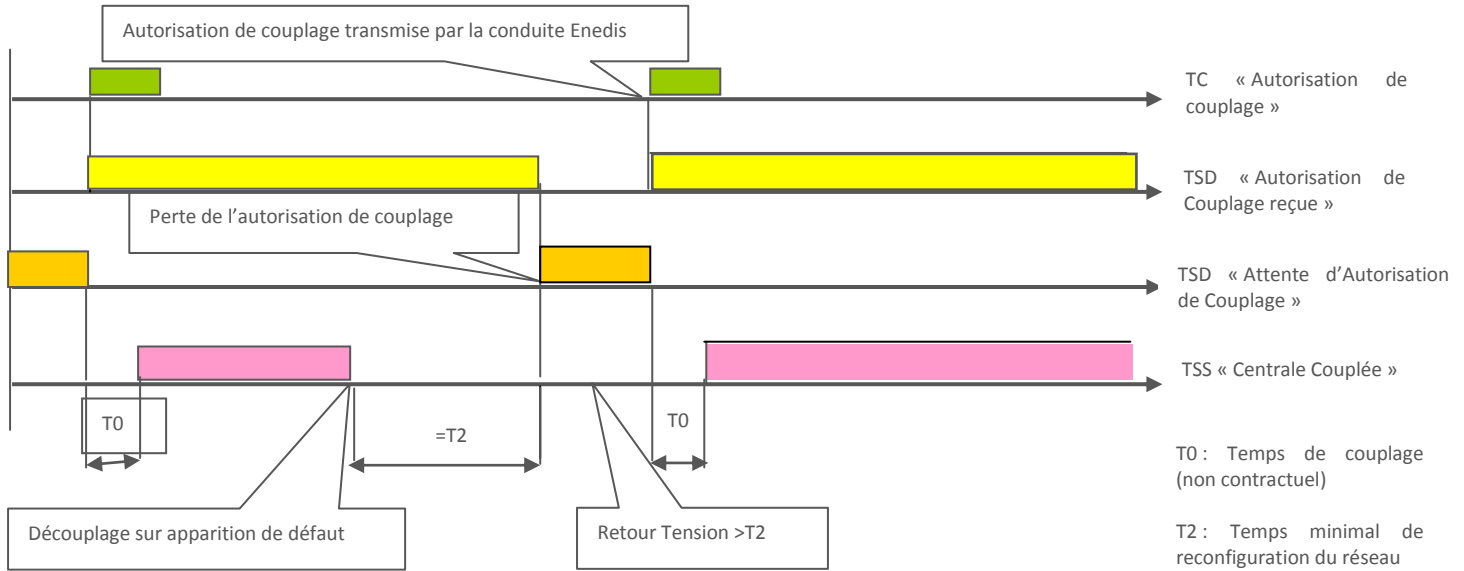
Libellé	Nature	Entrée du boîtier Information émise depuis le Site vers Enedis	Sortie du boîtier Information venant d'Enedis vers le Site	Objet	Durée minimale de maintien du signal (TM, TC, TS, TVC) pour un échange valide entre DÉIE et Automate	Délai maximal d'élaboration du signal (TS) par l'automate après réception demande d'action (TC)
Consigne TVC-Q puissance réactive	TVC	Néant	Idem ci-dessus	<p>Consigne de puissance active « TVC-Q ». Le niveau TVC-Q est le niveau maximal acceptable pour un fonctionnement sans contraintes en situation de disponibilité partielle du RPD ou du RPT. Cette Commande permet de modifier la valeur de l'intensité dans la boucle de courant mise à disposition de l'installation.</p> <p>La consigne n'est transmise à l'Installation de Production par le dispositif de surveillance, d'automatismes et de conduite du Site qu'après réception de la commande « Demande de limitation à TVC-Q » (voir ci-après).</p>	Sans objet (boucle de courant)	Valeur inférieure à 1min, à préciser par le Demandeur (lié au temps d'élaboration du signal et à la scrutation de l'automate).
Début/Fin Demande de limitation à TVC-Q de la fourniture ou de l'absorption d'énergie réactive	TCD TSD	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus	<p>Commande et position de l'ordre « Demande de limitation à TVC-Q ». Cette commande est utilisée pour notifier à l'Installation de Production une limitation de fourniture ou d'absorption de l'énergie réactive au RPD égale à la TVC (valeur signée). Le niveau TVC-Q est le niveau maximal auquel doit se positionner le dispositif de limitation en absence de valeur valide de TVC-Q (défaut d'alimentation, défaut équipement, etc.), La commande « Fin de limitation à TVC-Q » indique le retour possible au programme de production.</p>	50 ms TCD et TSD	100 ms TSD après TCD

Annexe 2 - Schéma logique des informations « centrale découplée » et « centrale couplée »

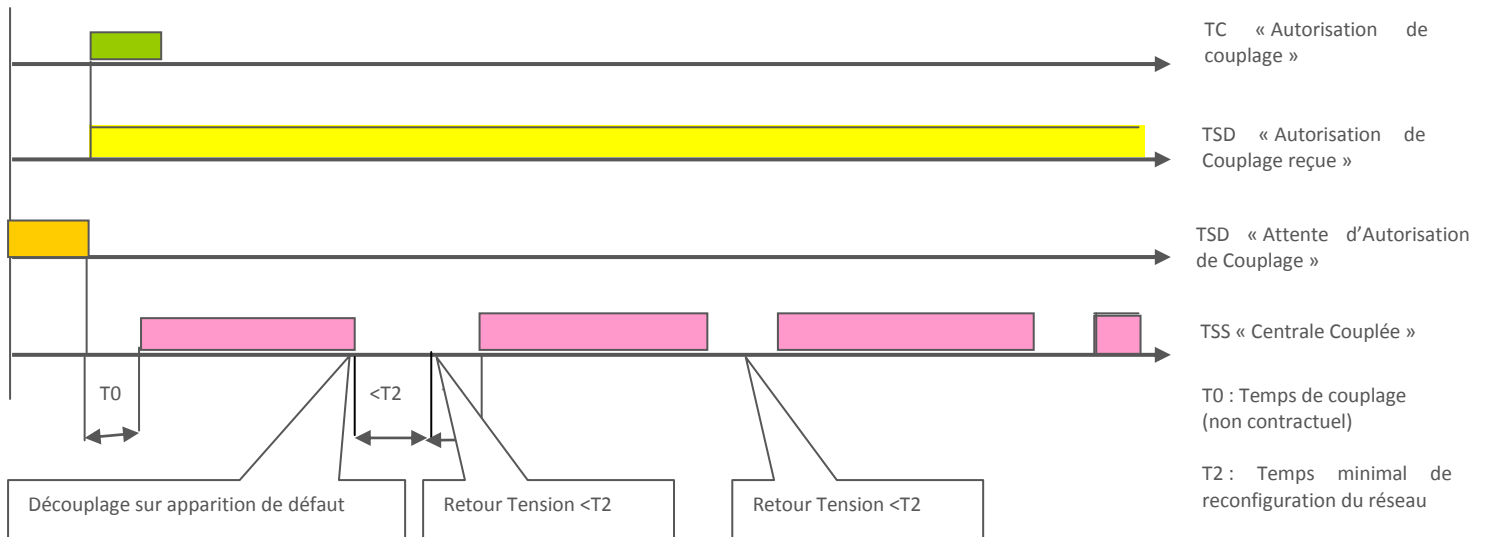


Annexe 3 - Chronogrammes

Annexe 3.a - Chronogrammes de l'autorisation de couplage

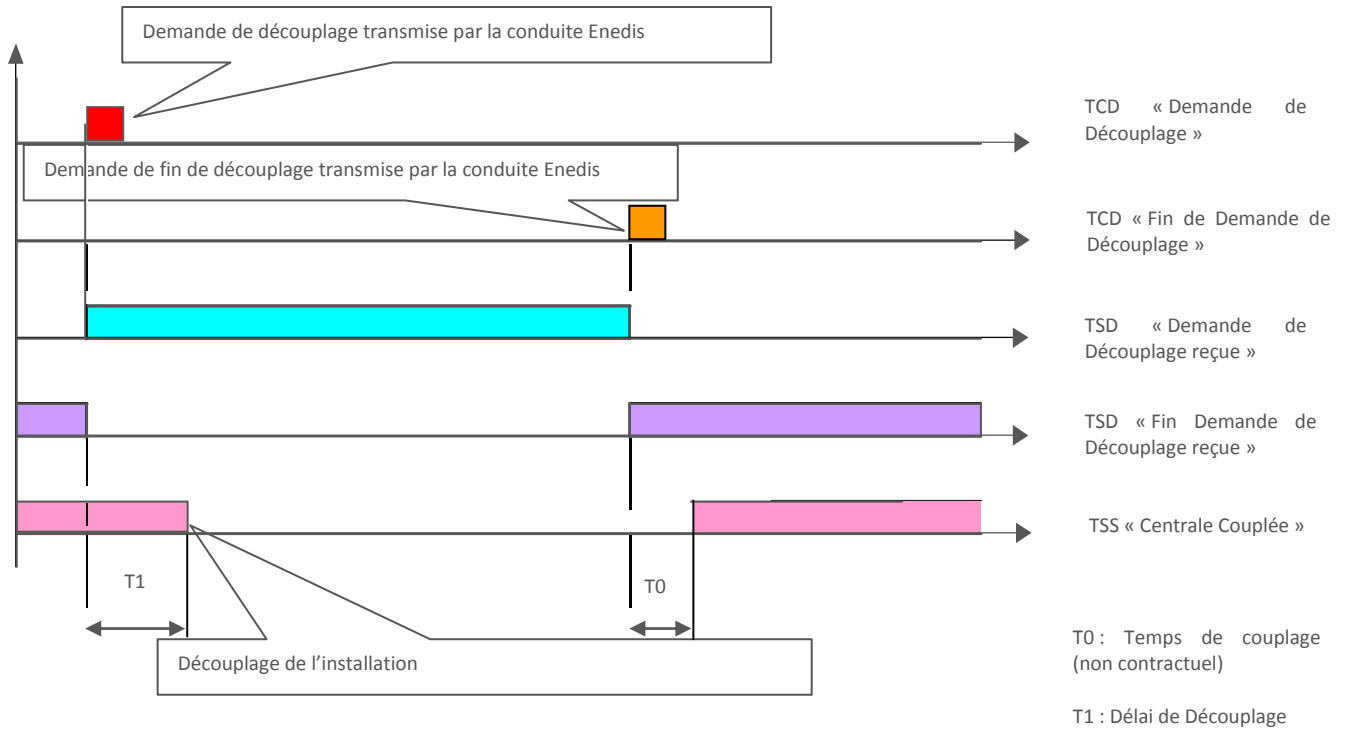


Fonctionnement avec durée de coupure supérieure à T2

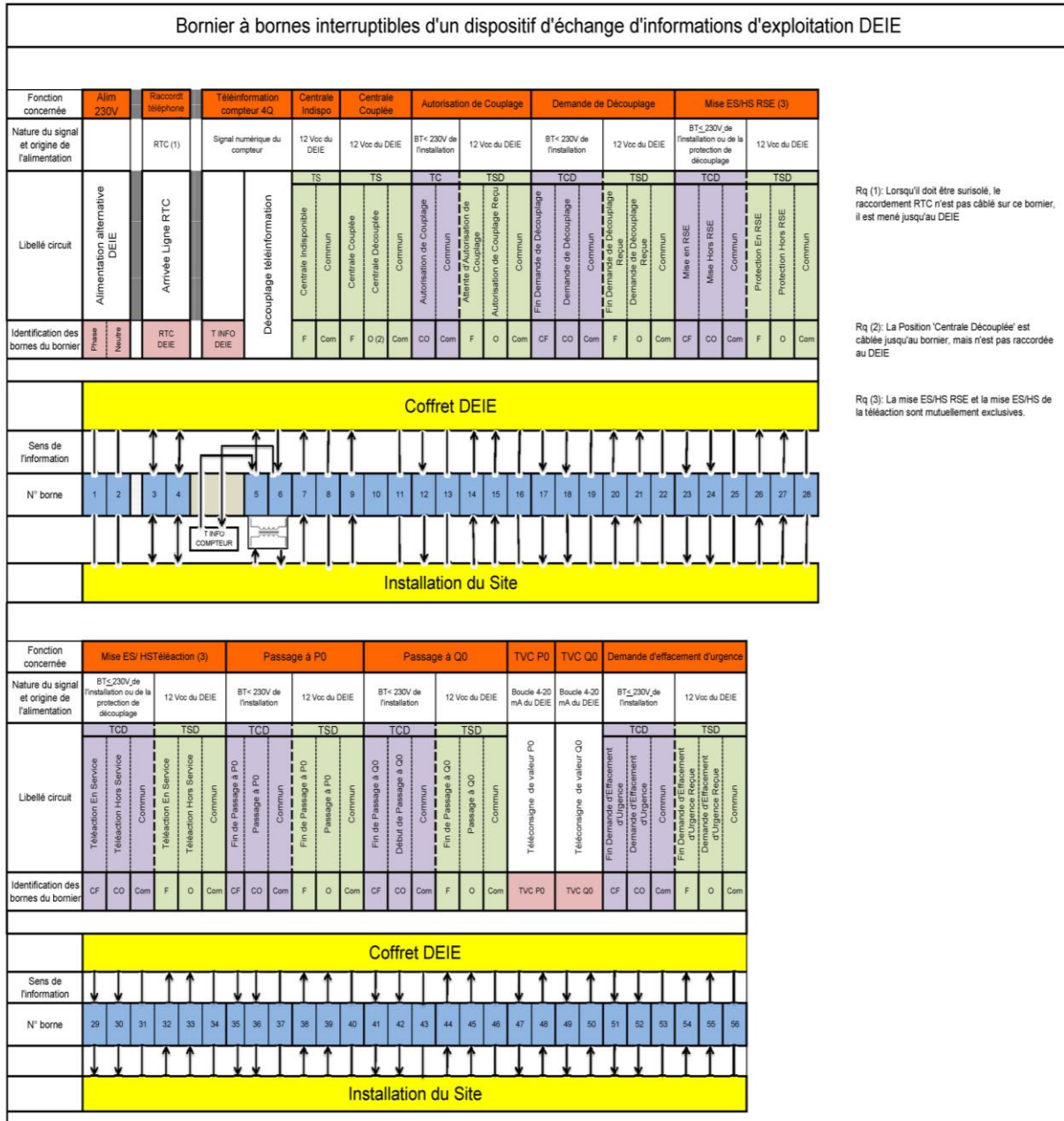


Fonctionnement avec durée de coupure inférieure à T2

Annexe 3.b - Chronogramme de la demande de découplage



Annexe 4 - Bornier interruptible



Annexe 5 - Modèle de PV d'essais

MISE EN SERVICE DU DISPOSITIF D'ECHANGE D'INFORMATIONS D'EXPLOITATION (DEIE)									
Caractéristiques générales de l'installation									
EOLIEN		Nom du site							
Puissance installée :		Nom du							
Nb de machines		Adresse							
Type de machines (1)		Coordonnées GPS							
Hauteur de moyeux		Type de compteur (2Q/4Q)							
Délai maximum de découplage (T1)		Type de Boîtier			Constructeur :		Référence :		Numéro de série :
Temps de reconfiguration (T2)									
P0									
Q0									
		Contrôlé le :			Par :				
		Poste Source :							
		Départ :							
					PHOTOVOLTAIQUE				
Puissance installée :									
Technologie des panneaux (2)									
Surface totale panneaux (m ²)									
Puissance onduleur									
Délai maximum de découplage (T1)									
Temps de reconfiguration (T2)									
P0									
Q0									
(1) si différents types de machines, renseigner la puissance par type.					(2) si différentes technologies de panneaux, renseigner la surface par technologie.				
COMPTE RENDU D'ESSAIS (A REALISER SUR LE SITE DE PRODUCTION EN LIEN AVEC SIT-R)									
DATE DES ESSAIS :									
CENTRALE INDISPONIBLE		ETAT CENTRALE AVANT ESSAI : COUPLEE EN FONCTIONNEMENT							
<u>Vérification état du raccordement bornier-installation de production</u>		Borne sur bornier			Raccordement O/N				
		F : Centrale Indisponible			O		N		
Actions		Résultat attendu sur Sitr		Résultat attendu sur l'installation		Synthèse		Commentaires	
Activation Watchdog depuis l'installation		Réception TS "Centrale Indisponible"							
		OK	NOK			OK	NOK		
Désactivation Watchdog depuis l'installation		Disparition TS "Centrale Indisponible"							
		OK	NOK			OK	NOK		
Vérifier enregistrement et libellé TS sur le fil de l'eau de Sitr et son apparition sur l'IHM du DEIE									
CENTRALE COUPLEE		ETAT CENTRALE AVANT ESSAI : COUPLEE EN FONCTIONNEMENT							
<u>Vérification état du raccordement bornier-installation de production</u>		Borne sur bornier			Raccordement O/N				
		F : Centrale Couplée			O		N		
		O : Centrale Découplée			O		N		
Actions		Résultat attendu sur Sitr		Résultat attendu sur l'installation		Synthèse		Commentaires	
Découplage de l'ensemble des générateurs		Disparition TS "Centrale Couplée"						Prévoir un découplage "réel" des éoliennes par le producteur.	
		OK	NOK			OK	NOK		
Couplage d'un générateur		Réception TS "Centrale Couplée"						Recoupler l'ensemble des générateurs après le constat OK.	
		OK	NOK			OK	NOK		
Vérifier enregistrement et libellé TS sur le fil de l'eau de Sitr et son apparition sur l'IHM du DEIE									
TELEINFORMATION		ETAT CENTRALE AVANT ESSAI : COUPLEE EN FONCTIONNEMENT							
<u>Vérification état du raccordement bornier-installation de production</u>		Borne sur bornier			Raccordement O/N				
		T INFO 1			O		N		
		T INFO 2			O		N		
Actions		Résultat attendu sur Sitr		Résultat attendu sur l'installation		Synthèse		Commentaires	
Lecture TM en local (DEIE/Compteur/Automate producteur) et à distance (SIT-R)		Réception TM conformes		Réception TM conformes				Vérifier la cohérence entre les valeurs de TM sur l'IHM SCADA de l'installation et l'IHM SIT-R. Indiquer les valeurs mesurées.	
		OK	NOK	OK	NOK	OK	NOK		
Déconnexion Téléinformation (T > 10mn)		Apparition TS Système "Défaut Téléinformation"		Signalisation d'une anomalie TM				A noter : apparition TS "Défaut Téléinformation" au bout de 10 mn	
		OK	NOK	OK	NOK	OK	NOK		
Reconnexion Téléinformation (T > 10mn)		Disparition TS Système "Défaut Téléinformation"		Réception TM conformes					
		OK	NOK	OK	NOK	OK	NOK		
Vérifier enregistrement et libellé TS sur le fil de l'eau de Sitr et son apparition sur l'IHM du DEIE									

PASSAGE EN RSE		ETAT CENTRALE AVANT ESSAI : COUPLEE EN FONCTIONNEMENT - CLE RSE en LOCAL EN POSITION "RSE HORS SERVICE"			
Vérification état du raccordement bornier-installation de production		Borne sur bornier		Raccordement	
		CF : TC Mise En RSE	O	N	
		CO : TC Mise Hors RSE	O	N	
		F : Protection en RSE	O	N	
		O : Protection hors RSE	O	N	
Actions	Résultat attendu sur SIT-R	Résultat attendu sur l'installation	Synthèse		Commentaires
Envoi télécommande "Mise En Service RSE" depuis SIT-R	Réception TS "RSE En Service"	Passage de la protection de découplage en position "En RSE"			Attention, la mise en/hors service du RSE par télécommande est prioritaire sur celle réalisée en local.
	OK	NOK	OK	NOK	
Envoi télécommande "Mise Hors Service RSE" depuis SIT-R	Réception TS "RSE Hors Service"	Passage de la protection de découplage en position "Hors RSE"			
	OK	NOK	OK	NOK	
Passage clé RSE en local en position "Mise En Service RSE"	Réception TS "RSE En Service"	Passage de la protection de découplage en position "En ou Hors RSE"			Repositionner la clé RSE en local en position "Mise hors service RSE" après résultat OK.
	OK	NOK	OK	NOK	
Vérifier enregistrement et libellé TS sur le fil de l'eau de SIT-R et son apparition sur l'IHM du DEIE					
TELEACTION		ETAT CENTRALE AVANT ESSAI : COUPLEE EN FONCTIONNEMENT- TELEACTION EN SERVICE			
Vérification état du raccordement bornier-installation de production		Borne sur bornier		Raccordement O/N	
		CF : TC Mise En Service Téléaction	O	N	
		CO : TC Mise Hors Service Téléaction	O	N	
		F : Téléaction En Service	O	N	
		O : Téléaction Hors Service	O	N	
Actions	Résultat attendu sur SIT-R	Résultat attendu sur l'installation	Synthèse		Commentaires
Envoi Télécommande "Mise Hors Service Téléaction" depuis SIT-R	Réception TS "Téléaction Hors Service"	Passage de la protection de découplage en position "Téléaction Hors Service"			
	OK	NOK	OK	NOK	
Envoi Télécommande "Mise En Service Téléaction" depuis SIT-R	Réception TS "Téléaction En Service"	Passage de la protection de découplage en position "Téléaction En Service"			
	OK	NOK	OK	NOK	
Déconnexion LS Téléaction	Réception TS "Téléaction Hors Service"	Passage de la protection de découplage en position "Téléaction Hors Service"			Reconnecter la LS Téléaction après résultat OK.
	OK	NOK	OK	NOK	
Vérifier enregistrement et libellé TS sur le fil de l'eau de SIT-R et son apparition sur l'IHM du DEIE					
AUTORISATION DE COUPLAGE		ETAT CENTRALE AVANT ESSAI : COUPLEE EN FONCTIONNEMENT A PUISSANCE MODEREE			
Vérification état du raccordement bornier-installation de production		Borne sur bornier		Raccordement O/N	
		CO : TC Autorisation de Couplage	O	N	
		F: Attente Autorisation de Couplage	O	N	
		O : Autorisation de Couplage reçue	O	N	
		F : Centrale Couplée	O	N	
		O : Centrale Découplée	O	N	
Cette TS n'est câblée qu'entre l'installation (automate) et le bornier. Elle n'est pas câblée sur le DEIE					
Actions	Résultat attendu sur SIT-R	Résultat attendu sur l'installation	Synthèse		Commentaires
Simulation d'un manque Tension HTA depuis l'installation (Protection Découplage) pendant un délai inférieur à T2, la Centrale étant couplée.	Réception TS "Centrale Découplée"	Découplage de la Centrale			Cet essai est réalisé, centrale couplée. Le producteur doit simuler une absence de tension sur son installation. La vérification porte sur le découplage de la centrale et le maintien de la TS "couplage autorisé".
	OK	NOK	OK	NOK	
Couplage de la Centrale par automate	Réception TS "Centrale Couplée"	Vérification du bon fonctionnement de l'automate			Découplage puis recouplage réels. Noter le temps de couplage (entre retour tension et émission TS "Centrale Couplée").
	OK	NOK	OK	NOK	
Simulation d'un manque Tension HTA depuis l'installation (Protection Découplage) pendant un délai supérieur à T2	Réception TS "Centrale Découplée"	Découplage de la Centrale			Cet essai est réalisé, centrale couplée. Le producteur doit simuler une absence de tension sur son installation. La vérification porte sur le découplage de la centrale et l'émission de la TS "en attente autorisation couplage".
	OK	NOK	OK	NOK	
Envoi Télécommande "Autorisation de Couplage" depuis SIT-R	Réception TS "Attente Autorisation de Couplage" à T2 (vérifier le respect de la temporisation)	Vérification du non couplage de la centrale à l'échéance du temps de couplage			constat passage en "Couplage autorisé"
	OK	NOK	OK	NOK	
Couplage de la Centrale par automate	Réception TS "Couplage autorisé"				constat passage en "Couplage autorisé"
	OK	NOK	OK	NOK	
Couplage de la Centrale par automate	Réception TS "Centrale Couplée"	Vérification du bon fonctionnement de l'automate			Découplage puis recouplage réels. Noter le temps de couplage (entre réception TC "Autorisation de couplage" et émission TS "Centrale Couplée").
	OK	NOK	OK	NOK	
Vérifier enregistrement et libellé TS sur le fil de l'eau de SIT-R et son apparition sur l'IHM du DEIE					



DEMANDE DE DECOUPLAGE ETAT CENTRALE AVANT ESSAI : COUPLEE EN FONCTIONNEMENT

Vérification état du raccordement bornier-installation de production	Borne sur bornier	Raccordement O/N	
	CF : TC Fin de Demande de Découplage	O	N
	CO : TC Demande de Découplage	O	N
	F : Fin de Demande de Découplage reçue	O	N
	O : Demande de Découplage reçue	O	N

Actions	Résultat attendu sur SIT-R	Résultat attendu sur l'installation	Synthèse		Commentaires
Envoi Télécommande "Demande de Découplage" depuis SIT-R (la Centrale étant couplée)	Réception TS "Demande de Découplage reçue"		OK	NOK	Découplage réel à prévoir.
	OK	NOK	OK	NOK	
Découplage de la Centrale	Réception TS "Centrale Découplée"	Découplage de la Centrale dans un délai inférieur à T1	OK	NOK	Noter le temps de découplage et le comparer à T1
	OK	NOK	OK	NOK	
Absence de couplage de la Centrale par automate	Vérification du non couplage		OK	NOK	Vérification de non possibilité de couplage par le producteur.
		OK	NOK	OK	NOK
Envoi Télécommande "Fin de Demande de Découplage" depuis SIT-R	Réception TS "Fin de Demande de Découplage reçue"		OK	NOK	
	OK	NOK	OK	NOK	
Couplage de la Centrale par automate	Réception TS "Centrale Couplée"	Vérification du bon fonctionnement de l'automate	OK	NOK	Noter le temps de couplage (entre réception TC "Fin de demande de découplage" et émission TS "Centrale Couplée")
	OK	NOK	OK	NOK	

Vérifier enregistrement et libellé TS sur le fil de l'eau de SIT-R et son apparition sur l'IHM du DEIE

DEMANDE DE DECOUPLAGE D'URGENCE ETAT CENTRALE AVANT ESSAI : COUPLEE EN FONCTIONNEMENT

Vérification état du raccordement bornier-installation de production	Borne sur bornier	Raccordement O/N	
	CF : TC Fin de Demande de Découplage d'urgence	O	N
	CO : TC Demande de Découplage d'urgence	O	N
	F : Fin de Demande de Découplage d'urgence reçue	O	N
	O : Demande de Découplage d'urgence reçue	O	N

Actions	Résultat attendu sur SIT-R	Résultat attendu sur l'installation	Synthèse		Commentaires
Envoi Télécommande "Demande de Découplage" depuis SIT-R (la Centrale étant couplée)	Réception TS "Demande de Découplage d'urgence reçue"		OK	NOK	Découplage d'urgence réel à prévoir.
	OK	NOK	OK	NOK	
Découplage de la Centrale	Réception TS "Centrale Découplée"	Découplage de la Centrale dans un délai inférieur à 20s	OK	NOK	Noter le temps de découplage et vérifier qu'il est < 20s
	OK	NOK	OK	NOK	
Absence de couplage de la Centrale par automate	Vérification du non couplage		OK	NOK	Vérification de non possibilité de couplage par le producteur.
		OK	NOK	OK	NOK
Envoi Télécommande "Fin de Demande de Découplage d'urgence" depuis SIT-R	Réception TS "Fin de Demande de Découplage d'urgence reçue"		OK	NOK	
	OK	NOK	OK	NOK	
Couplage de la Centrale par automate	Réception TS "Centrale Couplée"	Vérification du bon fonctionnement de l'automate	OK	NOK	Noter le temps de couplage (entre réception TC "Fin de demande de découplage d'urgence" et émission TS "Centrale Couplée")
	OK	NOK	OK	NOK	

Vérifier enregistrement et libellé TS sur le fil de l'eau de SIT-R et son apparition sur l'IHM du DEIE

TVC ETAT CENTRALE AVANT ESSAI : COUPLEE EN FONCTIONNEMENT A PUISSANCE MAXIMALE

Vérification état du raccordement bornier-installation de production	Borne sur bornier	Raccordement O/N	
	Téléconsigne P0	O	N
	Téléconsigne Q0	O	N
	CF : TC Fin de Passage à P0	O	N
	CO : TC Passage à P0	O	N
	F : Fin de Passage à P0 reçue	O	N
	O : Passage à P0 reçu	O	N
	CF : TC Fin de Passage à Q0	O	N
	CO : TC Passage à Q0	O	N
	F : Fin de Passage à Q0 reçue	O	N
	O : Passage à Q0 reçu	O	N

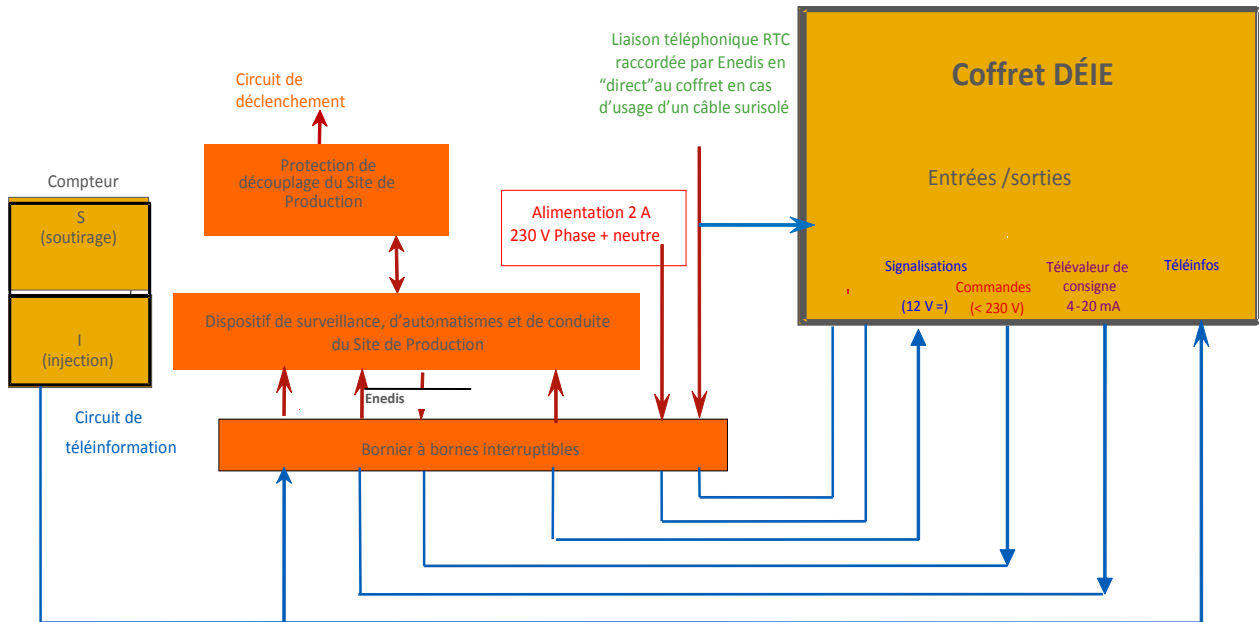
Actions	Résultat attendu sur SIT-R	Résultat attendu sur l'installation	Synthèse	Commentaires
Envoi TéléValeur de Consigne P0 inférieure à la puissance active "temps réel" (P essai)	Prise en compte de la TVC sur l'IHM			Noter la valeur de la puissance temps réel (P essai) et l'intensité dans la boucle 4-20 mA du DEIE après enregistrement de la TVC
	OK NOK		OK NOK	
Envoi Télécommande "Passage à P0" depuis SITR (activation de la TVC-P0)	Réception TS "Demande Passage à P0 reçu"			Noter les valeurs de TVC et les valeurs mesurées
	OK NOK		OK NOK	
	Lectures TM correspondante	Passage de la Centrale à une Puissance de Production inférieure ou égale à la TVC		
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	
Changement TéléValeur de Consigne P0 (inférieure ou supérieure à la précédente), mais inférieure à la puissance active P essai	Lectures TM correspondante	Passage de la Centrale à une Puissance de Production inférieure ou égale à la TVC		Noter les valeurs de TVC et les valeurs mesurées
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	
Déconnexion de la liaison TVC au niveau du bornier	Passage TM à P0 (repli) sur IHM	Passage de la Centrale à une Puissance inférieure ou égale à TM à P0 (repli)		Noter les valeurs de P0 et les valeurs mesurées
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	
Reconnexion TVC au niveau du bornier	Lectures TM correspondante	Passage de la Centrale à une Puissance de Production inférieure ou égale à la TVC		Noter les valeurs mesurées
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	
Envoi Télécommande "Fin de Passage à P0" depuis SIT-R	Réception TS "Fin de Demande Passage à P0 reçu"			Vérifier valeurs TM sur l'IHM de SIT-R et sur l'IHM du DEIE
	OK NOK		OK NOK	
	Lectures TM correspondante	Vérification du retour à la puissance initiale (P essai)		
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	

Actions	Résultat attendu sur SIT-R	Résultat attendu sur l'installation	Synthèse	Commentaires
Envoi TéléValeur de Consigne Q0 inférieure à la puissance active "temps réel" (Q essai)	Prise en compte de la TVC sur l'IHM			Noter la valeur de la puissance temps réel (Q essai) et l'intensité dans la boucle 4-20 mA du DEIE après enregistrement de la TVC
	OK NOK		OK NOK	
Envoi Télécommande "passage à Q0" depuis SITR (activation de la TVC-Q0)	Réception TS "Demande Passage à Q0 reçu"			Noter les valeurs de TVC et les valeurs mesurées
	OK NOK		OK NOK	
	Lectures TM correspondante	Passage de la Centrale à une Puissance de Production inférieure ou égale à la TVC		
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	
Changement TéléValeur de Consigne Q0 (inférieure ou supérieure à la précédente), mais inférieure à la puissance active Q essai	Lectures TM correspondante	Passage de la Centrale à une Puissance de Production		Noter les valeurs de TVC et les valeurs mesurées
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	
Déconnexion de la liaison TVC au niveau du bornier	Passage TM à Q0 (repli) sur IHM	Passage de la Centrale à une Puissance inférieure ou égale à TM à Q0 (repli)		Noter les valeurs de Q0 et les valeurs mesurées
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	
Reconnexion TVC au niveau du bornier	Lectures TM correspondante	Passage de la Centrale à une Puissance de Production inférieure ou égale à la TVC		Noter les valeurs mesurées
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	
Envoi Télécommande "Fin de Passage à Q0" depuis SIT-R	Réception TS "Fin de Demande Passage à Q0 reçu"			Vérifier valeurs TM sur l'IHM de SIT-R et sur l'IHM du DEIE
	OK NOK		OK NOK	
	Lectures TM correspondante	Vérification du retour à la puissance initiale (Q essai)		
	OK NOK	OK NOK	OK NOK	

CONCLUSION de l'ESSAI		
Validation DEIE (cocher la ligne concernée)		Commentaires
cas n°1 : Ensemble des fonctions validées <u>Appareil conforme</u>		
Cas n°2 : Fonctions présentes non validées <u>Appareil non conforme</u>		
Liste des Fonctions non conformes		
Cas n°3 : Fonctions non présentes lors de l'essai Appareil en attente de conformité		
Liste des Fonctions restant à valider		

Signataire pour Enedis :	Signataire pour le Producteur :
Date :	Date :
Visa :	Visa :

Annexe 6 - Répartition des activités de pose et de raccordement du DÉIE



- Pose et connexion par Enedis
- Pose et connexion par Producteur